

COMMUNIQUÉ CFTC DGFIP 78

COMPTE-RENDU DE L'AUDIENCE DU 4 MARS 2020 AVEC FRANÇOIS TANGUY DIRECTEUR DU SERVICE RH DE BERCY

A l'occasion de l'inauguration par M. Jérôme FOURNEL, Directeur Général de la DGFIP de l'accueil du Centre des Finances Publiques de Saint-Quentin-en-Yvelines, le 4 mars 2020 les organisations syndicales, dont la CFTDC DGFIP78, ont été reçues en audience par M. François TANGUY, Directeur du service RH de Bercy, après que Jérôme Fournel ait rapidement salué les représentants syndicaux.

L'alliance CFDT-CFTC est intervenue à titre liminaire (cf, ci-dessous) pour faire part des inquiétudes légitimes des agents fatigués par les sous-effectifs, les réformes chroniques et contradictoires, dont l'alliance CFDT-CFTC est le porte-voix :

- **détricotage du maillage territorial de la DGFIP à travers le Nouveau Réseau de Proximité (NRP)**
- **mutations forcées induites par le NRP**
- **réforme des retraites sans garantie à défaut d'une clause de sauvegarde ou de la prise en compte la pénibilité.**

M. TANGUY a exclu de répondre aux questions nationales et/ou touchant l'ensemble de la fonction publique, notamment la réforme des retraites et la carrière et les rémunérations des fonctionnaires, de même qu'aux questions départementales, pour ne pas empiéter sur les prérogatives de la DDFIP 78, notamment en ce qui concerne la réfection du parking du 12, rue de l'école des Postes à Versailles.

Dans le même temps, il a défendu le NRP, en argumentant qu'il permet de rendre un meilleur service au public en multipliant les points de contact, l'inscrivant dans la stratégie pluriannuelle de la DGFIP, contribuant à une meilleure lisibilité des suppressions et fusions de services. Cependant aucune réponse n'a été apportée de sa part relativement aux modalités ou effets de la démétropolisation des services.

M. TANGUY a insisté sur le fait que le NRP ne doit pas conduire à une mobilité forcée des agents (crainte légitimement exprimée dans notre déclaration liminaire). **La CFTC DGFIP 78 sera également vigilante sur ce point, compte tenu des suppressions de postes et restructurations massives à venir, afin que tous les agents qui le souhaitent puissent continuer à exercer leur mission dans le département.**

M. TANGUY s'est ensuite focalisée sur les actions mises en place par la DGFIP notamment :

- le recrutement de 4000 agents en 2019 en dépit de la perte d'attractivité notoire de la carrière au sein de nos services traduite par la baisse du nombre de candidats aux concours, et les désistements d'un nombre croissant de lauréats après les résultats d'admission ;
- l'augmentation de 40 % du budget informatique en 2020 qui contraste, cela va sans dire notoirement avec le gel du point indice ;
- la récupération par la DGFIP de missions dévolues précédemment à la Douane, notamment en matière de recouvrement ;
- le maintien au sein de la DGFIP de la Direction de l'Immobilier de l'État (DIE).

Enfin, M. TANGUY a fait part de ses souhaits de voir évoluer le régime indemnitaire des cadres A+ afin de ne plus opposer, via celui-ci, les fonctions comptables et les emplois administratifs au sein d'un même grade, insistant sur la nécessité à son sens de repenser les parcours.

La CFTC DGFIP 78 n'est pas étonnée du désintérêt des candidats compte tenu de ce que la DGFIP propose aux agents :

- **perte de possibilités de faire carrière ;**
- **gel du point d'indice ;**
- **restructurations et réformes à un rythme accéléré ;**
- **risque de mobilité forcée ;**
- **diminution des chances de rentrer dans son département d'origine.**

Par ailleurs, la CFTC DGFIP 78 ne peut se réjouir de l'arrivée de nouvelles missions (nos collègues douaniers doivent être contents d'en perdre), sans penser à toutes celles qui sont peu à peu externalisées.

Enfin, la CFTC DGFIP 78 demande à ce que l'ensemble des régimes indemnitaires des différents grades évoluent afin de reconnaître le travail, la compétence et l'engagement de tous.

CONTACT PRESSE CFTC :

Mail : cftc.dgfip78@gmail.com